

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Suffrages exprimés</i> : 12	<i>Pour</i> : 12 (11+1 procuration)	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	---------------------------------------	---	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 février 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	<i>POUR (procuration)</i>
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
Patricia CHABOT-LALAY	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Yoann MARENDA
Chantal MOUTIER (procuration à M. Roger LEONARD)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, Mme Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE: Etienne BARTEAU

2017-09 : Encaissement chèque de la SAUR

Suite à une erreur de facturation concernant une redevance d'assainissement collectif pour un immeuble relié à l'assainissement collectif, la SAUR nous rembourse par chèque la somme de 20 € 01.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité d'émettre un titre de recette et d'encaisser ce chèque de 20 € 01.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 06 mars 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 27/02/2017
Page 1 sur 1

